

Sociétaire n°

Nom Prénom du Répondant :

Fonction :

Date et signature :

Résolution	Oui	Non	Abstention
<p>PREMIÈRE RÉSOLUTION Point 4 de l'ordre du jour Administration des Sociétés d'Assurances Mutuelles - Gouvernance d'Entreprise</p> <p>En application de l'article R.322-55 du Code des Assurances issu de la loi du 18 Mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques, l'Assemblée Générale :</p> <ol style="list-style-type: none"> prend acte du montant des indemnités allouées au Président et des frais remboursés aux Administrateurs en 2020 pour un montant de 16 499 €. maintient le plafond des dépenses fixées en 2020 à 25 000 € pour l'exercice 2021. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>DEUXIÈME RÉSOLUTION Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour Approbation définitive du compte de résultat, du bilan et de l'annexe Affectation de l'excédent de 2020 / Attribution d'une nouvelle ristourne</p> <p>L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes :</p> <ol style="list-style-type: none"> approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice 2020, approuve d'affecter l'excédent de 388 872 € à la réserve pour éventualités diverses (ainsi portée à 11 715 698 €), autorise le Conseil d'Administration à verser aux Sociétaires avant la fin de l'année une ristourne de 7,5 % de la cotisation Multirisques de 2020 à valoir sur le résultat d'exploitation de 2021. Les ristournes inférieures à 20 € ne seront pas versées. Par ailleurs, aucune ristourne ne sera versée quant aux cotisations afférentes à la passation d'un marché public. Les ristournes non encaissées depuis plus de 5 ans seront annulées. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>TROISIÈME RÉSOLUTION Point 8 de l'ordre du jour Décharge au Conseil d'Administration et à la Direction</p> <p>L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, et après avoir constaté les résultats de l'exercice 2020, approuvé les comptes dudit exercice et procédé à l'affectation de l'excédent, donne quitus et décharge aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction pour leur gestion au cours de l'exercice 2020.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>QUATRIÈME RÉSOLUTION Point 9 de l'ordre du jour Renouvellement partiel du Conseil d'Administration</p> <p>Conformément aux statuts et à l'article L322-55-2 du Code des Assurances, l'Assemblée Générale approuve :</p> <ol style="list-style-type: none"> le renouvellement du mandat d'Administrateur de la Ville de GUEBWILLER et du SIAEP de la Plaine du Rhin, qui arrive à expiration, pour une nouvelle période de 5 ans, la nomination de la Commune de CHANTRAINE comme nouvel administrateur pour un mandat de 5 ans, en remplacement de la commune de la CHAPELLE AUX BOIS, démissionnaire. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>